



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM

BULLETIN D'INFORMATION N° 5

Décembre 2008

ÉDITORIAL

Chères Consœurs et Chers Confrères,

Notre profession connaît actuellement de profondes modifications qui bouleversent nos habitudes notamment en matière de contrats. Ceci inquiète un certain nombre d'entre vous, habitués aux contrats d'assistantat. Vous savez que désormais l'assistantat ne peut plus être validé par l'Ordre. Ce mode d'exercice n'est pas reconnu par les caisses primaires d'assurance maladie et il est peu sécurisé au regard de la législation du travail.

Se tourner vers une autre forme d'exercice (collaboration, association, société civile de moyens..) n'est ni une décision simple, ni une décision anodine. Cette démarche requiert une définition précise de vos attentes, de vos besoins et de vos objectifs.

L'année 2008 fut riche en événements professionnels, 2009 vous permettra indéniablement de rebondir ! Nous ferons tout pour vous accompagner, que ce soit par courrier, par téléphone ou encore en prenant rendez-vous avec vos élus.

Nous nous impliquerons toujours plus à vos côtés tout en assurant la défense de l'honneur et de l'indépendance de notre profession.

Je vous souhaite une bonne fin d'année au nom de toute l'équipe du CROPP.
Bien confraternellement,

Cécile CAZALET-RASKIN
Présidente

NOUS CONTACTER

CROPP IDF & DOM-TOM
116 RUE DE LA CONVENTION
75015 PARIS

Tél : 01.40.60.45.10
Fax : 01.40.60.49.88

Métro : Boucicaut
contact@idf-domtom.cropp.fr
president@idf-domtom.cropp.fr

PERMANENCES DU

SECRETARIAT :

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 13H ET DE 14H À 17H

PERMANENCE DES ELUS:

LUNDI, MARDI APRÈS-MIDI,
JEUDI APRÈS-MIDI

INFOS CROPP

Mlle **Sonia DUBOSC**, secrétaire, a rejoint notre équipe administrative depuis début octobre.

Suite à un déménagement, **M. Denis CÔME** a présenté sa démission de son poste d'**élu titulaire** du CROPP IDF DOM-TOM

GESTION DES DECHETS

Certaines DASS semblent avoir commencé à établir des statistiques sur l'élimination des DASRI. Elles demandent aux professionnels de fournir leurs contrats avec les organismes agréés. Pensez à vérifier la validité des vôtres et à en souscrire un si vous ne l'aviez pas encore fait. La réglementation et des conseils sont disponibles sur le site de l'institut national de recherche et de sécurité (www.inrs.fr)

COMMISSION REGIONALE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Yane BEYLERIAN
Jean-Louis BONNAFE
Geneviève DUPIRE

Rapporteur:

Cécile BLANCHET-RICHARDOT

COMMISSION COMMUNICATION

Marie-Claude AUTRUSSON
Cécile BLANCHET-RICHARDOT
Marie-Christine HUSSON

Rapporteur:

Jean-Philippe VISEU

COMMISSION DEROGATION

Catherine MINARY
Jean-Philippe VISEU

Rapporteur:

Geneviève DUPIRE

La présidente et la secrétaire générale du CROPP sont membres de droit de toutes les commissions.

INSCRIPTION AU TABLEAU

Lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au tableau, vous devez parapher chacune des pages et apposer votre signature sur la dernière.

CESSATION D'ACTIVITE

Lorsque vous cessez votre activité n'oubliez pas d'en informer le CROPP ainsi que la DDASS de votre département par courrier recommandé avec accusé de réception.

UNE BONNE SOIREE ...

Le 22 septembre dernier notre conseil régional a reçu les nouveaux diplômés de l'année. C'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse que nous avons rencontré nos nouveaux confrères avides de questions et des projets plein la tête.

Merci à eux de leur visite !

LES COMMISSIONS REGIONALES

Celles-ci ont été mises en place lors de la dernière séance plénière.

La commission communication a pour vocation l'échange avec les professionnels d'Ile de France et des DOM-TOM. Elle établit des liens par le biais du bulletin, l'organisation de rencontres, et le prochain site internet CROPP.

La commission dérogation étudie les demandes de dérogations concernant le maintien ou la création des cabinets secondaires.

L'avis de la commission est soumis à approbation du conseil régional en séance plénière. C'est pourquoi les délais de réponse à ces dérogations sont longs. (une séance par trimestre)

Rappel: le Conseil National est décisionnaire dans le cadre des maintiens de cabinets secondaires jusqu'en 2011, le CROPP n'ayant qu'un avis consultatif.

La commission régionale éthique et déontologie est en charge du dossier concernant la mise en conformité des PP avec le code de déontologie. Des courriers de mise en demeure sont adressés aux professionnels qui n'ont pas encore effectué les démarches nécessaires (encarts pages jaunes papier et électroniques, locaux ayant un aspect commercial etc..).

Un grand merci pour nos collègues des DOM-TOM qui se sont quasiment tous mis en conformité vis-à-vis des pages jaunes!

MISE EN FORME DE VOS CONTRATS

Nombreux sont ceux parmi vous qui utilisent les contrats types mis à votre disposition par l'ordre pour rédiger le leur et nous nous en réjouissons. Certains points semblent néanmoins devoir être éclaircis pour la mise en forme de vos contrats.

En effet le modèle de contrat type que nous vous adressons sous word doit être reformaté.

Il faut en particulier:

- **supprimer les clauses non choisies lorsque vous avez deux options**
- **remplacer les abréviations utilisées par le nom entier et les points de suspension par la mention à indiquer**
- **modifier les phrases où l'on parle d'un collaborateur si c'est en réalité une collaboratrice (« il » devient « elle »)**

Par exemple, le début du contrat de collaborateur devient :

CONTRAT DE COLLABORATEUR LIBERAL

Co-contractants

ENTRE LES SOUSSIGNES

*Madame Jeanne DUPONT, pédicure-podologue demeurant à **PARIS**, inscrite au tableau de l'ordre sous le n° 00000 ...*

A la page 2, art.2 supprimer une des options et la ligne hypothèse pour l'autre option.

Enfin, merci de penser à parapher toutes les pages.

Agenda CROPP

4 septembre : réunion de bureau

22 septembre : séance plénière, mise en place des commissions Régionales.

26 septembre : réunion des présidents de région

20 octobre : commission communication

commission régionale éthique et déontologie

30 octobre : commission dérogations

13 novembre : réunion de bureau

21 novembre : 1^{ère} rencontre des conseillers.